



## Point de situation 2 juin 2016, 17h00 Gestion des lacs-réservoirs de la Seine

**Jeudi 2 juin 2016, 17h00 à Paris – L'EPTB Seine Grands Lacs adapte la gestion de ses lacs-réservoirs afin de limiter l'impact des fleuves en crue face à l'intense épisode pluvieux que connaît le bassin amont de la Seine depuis le 29 mai.**

A cette période de l'année les lacs-réservoirs ont déjà atteint un taux de remplissage important pour leur permettre d'assurer leur fonction de soutien des débits pendant l'été. Cependant, les quatre ouvrages conservent une capacité de stockage significative qui a pu être mobilisée depuis le début des précipitations. A cette date, seul le barrage de Pannecière (celui dont la capacité de stockage est la plus faible : 80 millions de m<sup>3</sup> sur une capacité totale des ouvrages de 830 millions de m<sup>3</sup>) a atteint sa cote normale d'exploitation.

Au 2 juin 2016, les quatre lacs-réservoirs totalisent un volume de 783,8 millions de m<sup>3</sup> (soit 94 % de leur capacité totale de stockage). Ce volume stocké est supérieur de 15 millions de m<sup>3</sup> par rapport à l'objectif de remplissage du jour, imposé par les règlements d'eau qui régissent la gestion des ouvrages. Il reste à cette heure un volume de 66 millions de m<sup>3</sup> encore disponible pour l'écrêtement des crues.

### **Le barrage de Pannecière quasi transparent**

Le barrage de Pannecière est devenu quasi transparent, c'est-à-dire que le débit sortant est pratiquement identique au débit entrant. Il continue néanmoins à retenir de l'eau via le remplissage progressif de sa tranche exceptionnelle (qui est de 2,5 millions de m<sup>3</sup>).

### **Lac-réservoir Seine**

En vidange depuis près d'un mois, le canal de prise de la Seine a été réouvert depuis le 31 mai afin de contribuer à la baisse des débits en Seine en amont de Troyes. Le débit de prise a progressivement été porté à 23 m<sup>3</sup>/s. Avec l'accord du Préfet coordonnateur de bassin, la Préfète de l'Aube a signé un arrêté permettant d'admettre un débit de 130 m<sup>3</sup>/s dans la Seine à Troyes au lieu de 115 m<sup>3</sup>/s, ceci dans le but de mieux gérer le phénomène dans la durée tout en limitant les impacts en aval.

**Sur le lac-réservoir Marne**, la prise d'eau totalise le 2 juin un débit de 41 m<sup>3</sup>/s. Le débit laissé en rivière en aval de la restitution est calé à 120 m<sup>3</sup>/s, conformément aux consignes du règlement d'eau.

**Sur le lac-réservoir Aube**, les débits restent modérés avec 70 m<sup>3</sup>/s en aval de la confluence avec la Voire. Ce débit est largement inférieur au débit d'écrêtement fixé à 130 m<sup>3</sup>/s pour cet ouvrage. Des prises constantes à hauteur de 2 m<sup>3</sup>/s sont actuellement en cours sur cet ouvrage.

### **A propos de l'EPTB Seine Grands Lacs :**

Etablissement public interdépartemental créé en 1969, gestionnaire des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, regroupant Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, il assure la double mission historique, pour la Seine et ses affluents (Aube, Marne et Yonne), d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir leurs débits en été et en automne. Les effets se font sentir dès l'aval immédiat des ouvrages.

Portant le statut d'Etablissement public territorial de bassin depuis février 2011, il est un acteur majeur de l'eau sur le bassin de la Seine amont. L'EPTB Seine Grands Lacs agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.

[www.seinegrandslacs.fr](http://www.seinegrandslacs.fr)

### **Contacts presse :**

Jean-François MAGNIEN

Anaïs LEMESLE

Tel : 01 44 75 29 06 / 05

Email : [communication@seinegrandslacs.fr](mailto:communication@seinegrandslacs.fr)

[www.seinegrandslacs.fr](http://www.seinegrandslacs.fr)

